



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOGARO

PROCES-VERBAL

mardi 14 avril 2015, à 19h00

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation		
07/04/2015		
Date d'affichage		

L'an deux mille quinze et le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire ;

Présents : M. PEYRET, Mme MARQUE, Mme LARRIEU, Mme SANTOS, Mme MARTINOT, Mme COURALET, M. DUCLA, Mme SAINT PE.

Absente excusée : Mme ATKINSON

Absent : Mme DA SILVA ; M. FORT

Secrétaire : Magali MARQUE

Monsieur le Président indique que Mme ATKINSON l'a informé qu'elle ne peut pas être présente à ce Conseil d'administration car les statuts de l'association Resto du Cœur ne l'autorise pas à voter les budgets d'autres associations ainsi que ceux des CCAS.

ABORDANT L'ORDRE DU JOUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. Compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2014

Monsieur le Trésorier de Nogaro a transmis en vue de son examen par l'assemblée, et conformément aux dispositions réglementaires, le Compte de Gestion qu'il a établi en sa qualité de Receveur Municipal.

Ce document comprend l'ensemble des opérations de l'exercice 2014 qui présente le résultat suivant :

- en dépenses : **12 460.20 euros**
- en recettes : **9 423.34 euros**

Ce résultat est identique à celui qui apparaît au compte administratif que Monsieur le Président a l'honneur de soumettre au Conseil d'administration par ailleurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Trésorier, receveur municipal pour 2014

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

II. Compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'assemblée le Compte Administratif pour l'exercice 2014 du Centre Communal d'Action Sociale. En annexe du présent rapport, divers éléments de présentation de ce document sont joints.

Le compte administratif pour 2014, en éléments réels (hors reports et opérations d'ordre), toutes sections confondues, s'établit à 12 460.20 euros en dépenses et 9 423.34 euros en recettes. Il présente le résultat suivant, en conformité avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

	Résultat à la Clôture de l'Exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	3 366.47		-3 036.86	329.61
Section d'investissement	116.93		0,00	116.93
TOTAL	3 483.40		-3 036.86	446.54

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif du CCAS pour 2014

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Maryse MARTINOT informe qu'aujourd'hui les réserves financières sont épuisées, mais elle espère obtenir des recettes supplémentaires grâce à la taxe sur les spectacles (avec le circuit notamment).

Monsieur le Président informe que la commune de Nogaro va verser une subvention de 8.000,00 € qui permettra d'équilibrer le budget du CCAS.

III. Affectation de l'exercice 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, il appartient à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice.

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif qu'il vient de soumettre à l'assemblée présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014	-3 036.86€
Report à Nouveau (excédent reporté).....	3 366.47€
Résultat de fonctionnement cumulé	329.61€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	116.93€
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement total	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- 1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- 2- Affectation à l'excédent à reporter

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

IV. Adoption du budget primitif 2015

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 du centre communal d'action sociale.

Ce projet de Budget Primitif du CCAS est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à un montant de **19 480 euros** et reprise d'un excédent d'investissement de **116.93 euros**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2015 du CCAS.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; abstention : 0



QUESTIONS DIVERSES

Anne-Marie SAINT PÉ informe que l'association de maintien à domicile Izaute-et-Midour a envoyé à toutes les communes adhérentes du territoire intercommunal un courrier de demande de participation financière.

Pour la commune de NOGARO, un total de 9 928,30 € de subvention a été demandé pour l'année 2015, calculé sur la base de 5,05 € (qui comprend 4,38 €/habitant en 2015 + 0,67 € pour le portage des repas).

Ce soutien financier est indispensable pour que le tarif horaire proposé aux usagers soit le plus maîtrisé possible.

Anne-Marie SAINT-PÉ explique que la trésorerie de l'association est tendue du fait de décalages entre le paiement des prestations par les usagers et celui des salaires. Elle précise que 80% du budget de l'association est constitué de charges salariales (rémunération des aides à domicile et personnel administratif). Le budget étant restreint, elle demande donc la possibilité de récupérer rapidement les subventions votées par les communes.

Elle attire l'attention sur le fait que toutes les communes ne paient pas leur participation : une en particulier ne verse pas sa cotisation, alors même que des personnes de cette même commune bénéficient des services de l'association. Elle espère que cela évoluera dans le bon sens.

Monsieur le Président souligne donc l'intérêt d'avoir un CIAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Anne-Marie SAINT-PÉ abonde dans le même sens, tout en pointant les différents fonctionnements qui existent sur le territoire intercommunal :

- L'ADMR : une fédération nationale
- Le CCAS de Nogaro
- Le CCAS du Houga

Elle informe que l'année dernière :

- en ce qui concerne le service d'aide à domicile : une évolution de -5% a été constatée sur 12 communes
- en ce qui concerne le service de portage de repas : une évolution de +28% a été constatée sur 26 communes et dans ce cas-là, la totalité des 26 communes participent.

Elle enverra à la commune les chiffres budgétaires qui seront également communiqués aux membres du CCAS.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance
Magali MARQUE



Pour extrait certifié conforme
NOGARO, le 15 avril 2015
Le Président
Christian PEYRE

